

Chapitre Treize

Divorce et Remariage

Le divorce et le remariage font un sujet qui doit normalement être débattu entre chrétiens sincères. Deux questions fondamentales constituent la base de ce débat : (1) Quand est-ce que le divorce est-il acceptable aux yeux de Dieu ? Et (2) Quand est-ce que le remariage est-il permis aux yeux de Dieu ? La plupart des dénominations et églises indépendantes disposent de toute une liste des raisons et circonstances qui rendent légal le divorce ou le remariage, se basant sur leurs interprétations particulières des écritures. Nous devons les respecter pour avoir des convictions qui les dirigent – lorsque surtout leurs convictions sont motivées par leur amour pour Dieu. L'idéal serait d'avoir tous des convictions à 100% scripturaires. Le faiseur de disciples donne des enseignements qui s'accordent avec la volonté de Dieu. Il ne veut pas voir personne porter des fardeaux qui ne lui sont pas permis de porter. C'est dans cette perspective que je vais m'efforcer d'interpréter les passages en rapport avec ce sujet de controverses et vous permettre de vous situer convenablement.

Je commencerai par vous dire que je suis, autant que vous, choqué de ce que le divorce est si répandu dans le monde d'aujourd'hui. Ce qui est plus alarmant c'est que la plupart de ceux qui se disent chrétiens, tout comme les serviteurs de Dieu, pratiquent le divorce. C'est une tragédie. Nous devons faire tout ce qui est à notre disposition pour arrêter l'expansion de ce fléau, et la meilleure solution à ce problème est de prêcher l'évangile et appeler les gens à la vraie repentance. Si un couple est fait de vrais croyants qui suivent, tous les deux, les instructions de Christ, il ne sera jamais démantelé par le divorce. Le faiseur de disciples fera tout ce qui est à sa disposition pour consolider son propre mariage, puisque son modèle influence très positivement son enseignement.

J'ajouterai en passant que je suis heureux et marié depuis plus de vingt-cinq ans et je n'avais jamais été marié auparavant. Je ne peux en aucun cas divorcer. Je n'ai aucune raison d'adoucir les durs versets sur le divorce pour me favoriser moi-même. J'éprouve cependant une grande sympathie pour les divorcés, sachant que je pouvais en tant que jeune homme commettre la triste erreur d'épouser une personne dont j'aurais tenté de divorcer ou une personne moins tolérante que la merveilleuse femme que j'ai épousée. En d'autres mots, je finirais aussi par divorcer, mais je ne l'ai pas fait par la grâce de Dieu. Je pense que les gens mariés comprennent ce que je dis, et devons-nous éviter de condamner ceux qui sont divorcés. Qui sommes-nous, nous qui avons un standard de mariage très bas, pour condamner ceux qui sont divorcés, ne sachant rien de ce qu'ils ont pu endurer ? Dieu peut les considérer plus justes que nous, car Il sait que, dans les mêmes circonstances, nous n'aurions pas tardé à divorcer.

Personne ne se marie pour divorcer, et je pense qu'il n'y a personne qui puisse détester le divorce autant que ceux qui en sont victimes. Nous devons donc aider les mariés à rester unis et aider les divorcés à trouver la grâce que Dieu leur offre. C'est dans cette perspective que j'ai écrit ce livre.

Je ferai de tout mon mieux pour permettre aux écritures de s'interpréter les unes des autres. J'ai pu remarquer que certaines personnes ont l'habitude d'interpréter les passages qui parlent de ce sujet de façon à contredire le reste des écritures, signifiant ainsi que ces versets les échappent.

La Fondation

Commençons par la vérité fondamentale sur laquelle nous pouvons tous être d'accord. D'une manière générale, les écritures affirment que Dieu est contre le divorce. Lorsque certains israélites divorçaient avec leurs femmes, Dieu déclara par son prophète Malachie :

Car je hais la répudiation....et celui qui couvre de violence son vêtement....Prenez donc garde en votre esprit, et ne soyez pas infidèles !
(Mal. 2 :16).

Ce passage ne peut surprendre personne, car nous savons tous la justice et l'amour de Dieu ; le divorce détruit les hommes, les femmes et les enfants. Nous devons douter du caractère de quiconque soutient le divorce. Dieu est amour (voir 1Jean 4 :8). C'est pour cela qu'Il déteste le divorce.

Quelques pharisiens ont un jour demandé l'opinion de Jésus sur la « légalité » du divorce et « ses circonstances ». Sa réponse révèle qu'Il est fondamentalement contre le divorce.

Les pharisiens l'abordèrent, et lui dirent, pour l'éprouver : Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour un motif quelconque ? Il répondit : N'avez-vous pas lu que le créateur au commencement, fit l'homme et la femme et qu'il dit : c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair ? Ainsi, ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint (Mt. 19 :3-6).

L'histoire nous enseigne qu'il eut deux courants de pensées parmi les responsables de la religion juive aux temps de Jésus. Nous allons sans doute explorer ces deux courants de pensée plus tard. Disons en passant que l'un était conservateur et l'autre libéral. Les conservateurs affirmaient qu'il était permis de répudier sa femme, seulement, pour des raisons purement morales. Les libéraux croyaient, par contre, qu'un homme pouvait répudier sa femme pour n'importe quelle raison, même pour avoir trouvé une nouvelle charmante femme. Ces convictions divergentes expliquent pourquoi les pharisiens posaient à Jésus des questions pareilles.

Jésus se réfère aux passages bibliques de la Genèse pour prouver que depuis le commencement Dieu a toujours voulu que l'union de l'homme et de la femme soit *permanente*, et non temporaire. Dans ce passage, Moïse déclare que Dieu a créé les deux sexes différents pour que justement le mariage soit possible. Il dit également que l'union maritale est si significative qu'elle se doit être la première de toutes les relations. Une fois établie, cette relation occupe une place qui est de loin supérieure que à celle qu'occupe la relation entre une personne avec ses parents. Les hommes *quittent* leurs parents pour s'attacher à leurs épouses.

En plus de cela, l'union sexuelle entre l'homme et sa femme concourt à l'unicité qui leur a été ordonnée par Dieu. Il est évident que l'union pareille, résultant en la reproduction, n'est pas faite pour être temporaire, elle doit être permanente. Je crois que les paroles de Jésus aux pharisiens indiquent Son sentiment de déception qu'a suscité cette question. Dieu n'a *certainement* pas voulu que l'homme divorce avec sa femme pour « quelque raison que ce soit ».

Evidemment, Dieu n'a jamais voulu qu'il y ait quelqu'un qui tombe dans quelque péché soit-il, mais on a tous péché. Dieu merci, parce qu'Il a pourvu un moyen pour nous en sortir. Il a toujours un mot à nous dire, chaque fois que nous faisons ce qui est contre sans volonté. Il en est de même pour ceux qui divorcent, Dieu n'a jamais prévu que tel ou tel autre divorce, mais le divorce est inévitable chez un couple qui n'est pas soumis à Dieu. Le premier divorce qui s'est produit sur la terre n'a pas surpris Dieu, tout comme les millions d'autres qui en suivirent. Ainsi, Il déclare qu'Il hait le divorce, et a toujours un mot à dire à ceux qui sont divorcés.

Au Commencement

Avec cette fondation déjà posée, explorons plus spécifiquement ce que déclare Dieu à propos du divorce et du remariage. Puisque les déclarations faites par Jésus sur le divorce et le remariage à l'endroit des Israélites constituent un objet de controverse, il nous serait utile d'étudier d'abord les déclarations de Dieu faites sur le même sujet à l'endroit des premiers Israélites, il y a plusieurs centaines d'années. S'il arrive que les déclarations de Dieu faites par la bouche de Moïse et celles faites par la bouche de Jésus se contredisent, nous pourrions conclure que soit la loi de Dieu a changée, soit nous avons mal interprété les paroles de Moïse ou celles de Jésus. Commençons d'abord avec ce que Dieu a révélé sur le divorce et le remariage.

J'ai déjà fait mention du passage de Genèse 2 qui, selon Jésus, contient certaines choses sur le divorce. Lisons, cette fois-ci, directement à partir de la Genèse :

L'Eternel Dieu forma une femme de la côte qu'il avait prise de l'homme, et il l'amena vers l'homme. Et l'homme dit : voici cette fois celle qui est l'os de mes os et chair de ma chair ! On l'appellera femme parce qu'elle a été prise de l'homme. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et il s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair (Gen. 2 :22-24).

Nous voyons ici l'origine du mariage. Dieu créa la première femme *à partir* de l'homme et *pour* l'homme, et la lui amena *personnellement*. Dans les paroles de Jésus, « ce que *Dieu* a joint » (Mt. 19 :6 – italiques de l'auteur). Ce premier mariage institué par Dieu, Lui-même, constitue le modèle que tout mariage doit suivre. Dieu crée un nombre d'hommes à peu près égal au nombre de femmes, et les crée de telle façon qu'ils puissent s'attirer entre sexes opposés. Nous pouvons donc dire que Dieu continue à arranger les mariages d'une manière plus élargie (bien que nous ayons aujourd'hui cette possibilité de choisir notre propre partenaire, contrairement à l'époque d'Adam). Ainsi, comme l'a bien souligné Jésus, personne n'a le droit de séparer ce que *Dieu* a joint. Ce n'était du plan de Dieu que le premier couple se sépare, Il voulait plutôt que ce couple soit béni et que l'un dépende de l'autre, heureux tous ensemble. Ce serait un péché de violer ce plan de Dieu parfaitement mis à la connaissance de tous. Ainsi, le deuxième chapitre de la Bible, et toute sa suite, prouve parfaitement que le divorce ne fait pas parti du plan de Dieu pour le mariage.

La Loi de Dieu Inscrite dans Nos Cœurs

J'aimerais suggérer que même ceux-la qui n'ont pas encore lu le deuxième chapitre de la Genèse apprennent instinctivement que le divorce n'est pas bon, car même les païens n'ayant aucune connaissance biblique, pratiquent des mariages à vie. Comme l'écrivit Paul dans sa lettre aux romains :

Quand les païens qui n'ont point la foi, font naturellement ce que prescrit la loi, ils sont, eux qui n'ont point de loi, une loi pour eux-mêmes. Ils montrent que l'œuvre de la loi est inscrite dans leurs cœurs, leurs conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusent ou se défendent tour à tour (Rom. 2 :14-15).

Le code éthique est inscrit dans le cœur de chaque être humain. En fait, ce code qui parle à travers la conscience c'est la loi de Dieu donnée à tout le monde, à l'exception des Israélites ayant vécu pendant la période qui se situe entre Adam et Jésus. Toute personne qui désire divorcer, sa conscience ne lui rend pas la tâche facile. Il doit la confronter et la vaincre avant de passer à l'acte. Si quelqu'un décide de divorcer sans une bonne justification, sa conscience le condamne sans cesse, bien qu'il puisse finir par la faire taire.

A ce que l'on sache, pendant 27 générations, d'Adam à la dispensation de la loi de Moïse aux israélites, vers les années 1440 Avant Jésus Christ, les hommes, les israélites compris, entendaient tous la voix de leur conscience par les diverses révélations de Dieu qu'ils recevaient, même sur le divorce et le remariage. Et Dieu vit que cela était suffisant. (Rappelez-vous que l'histoire de la création contenue dans Genèse 2 a été écrite par Moïse au temps de l'exode). Il semble raisonnable de conclure que pendant toutes ces 27 générations qui précédèrent la loi de Moïse, ce qui inclut l'inondation du temps de Noé, les millions de mariages contractés au cours de ces centaines d'années se soldèrent par le divorce. Il est également raisonnable de conclure que Dieu, qui ne change jamais, était et est toujours disposé à pardonner ceux qui sont coupables de divorce lorsqu'ils se repentent de leurs péchés. Depuis le commencement, l'homme a toujours été sauvé ou justifié par sa foi, que ce soit avant ou après l'avènement de la loi de Moïse, le cas d'Abraham un bon exemple (voir Rom. 4 :1-12). Si les gens ont été justifiés par leur foi, d'Adam à Moïse, c'est-à-dire qu'ils recevaient le pardon pour leurs péchés, y compris le divorce. Comme nous entrons au vif du sujet, je me demande si: *ceux qui avaient commis le péché de divorcer avant l'avènement de la loi de Moïse et qui furent pardonnés par Dieu et convaincus par leur conscience (puisque 'il n'y avait aucune loi écrite), furent condamnés pour s'être remariés ?* C'est juste une question.

Qu'en est-il des *victimes* de divorces, ceux qui n'y sont pour rien, ceux qui ont été abandonnés à cause de l'égoïsme de leurs conjoints ? Leur conscience s'opposerait-elle à leur remariage ? Ca m'étonnerait. Qu'est-ce qui empêcherait à une femme abandonnée par son mari de se remarier ? Elle n'a rien fait pour être abandonnée.

La loi de Moïse

Ce n'est qu'au troisième livre de la Bible que les mots divorce et remariage sont mentionnés d'une manière spécifique. La loi de Moïse interdit au sacrificateur d'épouser une femme divorcée :

Ils ne prendront point une femme prostituée ou déshonorée, ils ne prendront point une femme répudiée par son mari, car ils sont saints pour leur Dieu (Lev. 21 :7).

Cette interdiction ne concerne que les sacrificateurs, pas tous les hommes Israélites. En plus de cela, le verset cite ci haut signifie (1) qu'il s'agissait seulement des femmes Israélites divorcées et (2) qu'un Israélite non sacrificateur pouvait marier une femme divorcée sans aucun problème. La loi citée ci haut s'applique seulement aux sacrificateurs et aux femmes divorcées qui voudraient marier les sacrificateurs. Il n'y avait aucun mal, sous la loi de Moïse, si une femme divorcée se mariait à un non sacrificateur. Il n'y avait non plus aucun mal de voir un homme, à condition qu'il ne soit pas sacrificateur, épouser une femme divorcée.

Le souverain sacrificateur (présageant peut-être la suprématie de Christ) devait mener une vie exemplaire de loin supérieur à celle d'un simple sacrificateur. Il ne pouvait même pas épouser une *veuve*. Nous le voyons dans quelques versets du Lévitique :

Il ne prendra ni une veuve, ni une femme répudiée, ni une femme déshonorée ou prostituée ; mais il prendra pour femme une vierge parmi son peuple (Lev. 21 :14).

Ce verset signifie-t-il que *toutes* les veuves n'ont pas droit de se remarier ou qu'aucun Israélite n'a le droit d'épouser une veuve ? Certainement pas. En effet, ce verset signifie qu'il n'est pas mauvais pour une veuve de se remarier, à moins qu'elle désire marier un sacrificateur. Il signifie également que tous ceux qui ne sont pas souverains sacrificateurs

pouvaient épouser une veuve. Les écritures déclarent que les veuves peuvent légalement se remarier (voir Rom. 7 :2-3 ; 1 Ti. 5 :14).

Ce verset, (Lev.21 :7), implique, tout comme son précédent, qu'il n'est pas mauvais pour un Israélite (autre que sacrificateur ou souverain sacrificateur) d'épouser une femme divorcée ou qui n'est plus vierge : « déshonorée par la prostitution ». Cela implique qu'il n'y avait aucun mal, sous la loi de Moïse, pour une femme divorcée de se remarier ou une femme « déshonorée » de se marier, aussi longtemps qu'elle n'était pas mariée à un sacrificateur. Dieu donna une deuxième chance aux fornicateurs et aux divorcés, bien qu'Il soit totalement opposé à la fornication et au divorce.

Le Remariage Interdit pour la Deuxième Fois

Combien de « deuxième chances » Dieu a-t-Il donné aux divorcées ? Pouvons-nous conclure que, sous la loi de Moïse, Dieu a-t-Il donné une seconde chance aux divorcées de se remarier une seule et unique fois ? Ce serait une mauvaise conclusion. Nous lisons tout juste après dans la loi de Moïse que:

Lorsqu'un homme aura pris et épousé une femme qui viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux, parce qu'il a découvert en elle quelque chose de honteux, il écrira pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise, il la renverra de sa maison. Elle sortira de chez lui, s'en ira et pourra devenir la femme d'un autre homme. Si ce dernier homme la prend en aversion, écrit pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, la renvoie de sa maison, ou bien, si ce dernier homme qui l'a prise pour femme vient à mourir, alors le premier mari qui l'avait renvoyée ne pourra pas la reprendre pour femme après qu'elle a été souillée, car c'est une abomination devant l'Éternel, et tu ne chargeras point de péché le pays que l'Éternel ton Dieu te donne pour héritage (Deut. 24 :1-4).

Remarquez que la seule interdiction que contient ce verset concerne seulement les femmes qui ont divorcé deux fois (ou divorcée, veuve ne fut-ce qu'une seule fois), elles sont interdites d'épouser leur premier mari. Ce verset ne dit pas que leur remariage serait un péché, mais que ça ne devrait en aucun cas être avec le premier mari. Ça implique clairement qu'une femme divorcée pour la deuxième fois est libre de se remarier avec n'importe quel *autre homme* (prêt à l'épouser), à l'exception de son premier mari. Si elle n'avait pas droit de se remarier avec quelqu'un d'autre, Dieu ne nous aurait pas donné une telle instruction. Il aurait simplement dit : « il est interdit aux personnes divorcées de se remarier ».

En plus de cela, si Dieu a permis à la femme de se remarier, l'homme qui épousera une telle femme ne sera pas du tout coupable. Même si elle se mariait pour sa troisième fois, celui qui la prendrait en mariage ne serait pas coupable d'adultère (à condition qu'il ne soit pas son premier mari). Malgré que Dieu n'aime pas le divorce, Il offre néanmoins une nouvelle chance aux personnes divorcées, leur prouvant ainsi Sa grâce et Son amour.

Résumé

Permettez-moi de synthétiser ce que nous avons jusqu'à présent parcouru: *Bien que Dieu ait déclaré qu'Il n'aime pas le divorce, Il n'a jamais donné une quelconque indication, soit avant soit pendant la dispensation de l'Ancien Testament, pour montrer que le remariage est un péché, sauf dans les deux cas suivants : (1) le remariage d'une femme divorcée ou veuve pour sa première ou deuxième fois avec son premier mari, (2) ou le cas d'une veuve qui épouse un sacrificateur. En plus de cela, Dieu n'a interdit personne, à part le sacrificateur, d'épouser une femme divorcée.*

N'est-ce pas que ces déclarations semblent contradictoires aux propos de Jésus sur le remariage ou le mariage avec un conjoint ayant déjà divorcé ? Jésus semble avoir dit que ces personnes étaient coupables d'adultère (voir Mt. 5 :32). Au cas échéant, nous aurons mal interprétés soit les paroles de Jésus, soit celles de Moïse, ou peut-être que Dieu aurait changé Sa loi. Je crois que c'est nous qui avons mal compris les propos de Jésus car il serait étrange que Dieu déclare, soudainement, une chose moralement mauvais alors qu'elle était moralement acceptée, durant la dispensation de la loi donnée à l'Israël, il y a une quinzaine de siècles.

Avant de conclure quoi que se soit sur cette contradiction apparente, puis-je ajouter également que le remariage, autorisé par Dieu dans l'Ancien Testament, n'avait aucun rapport avec les causes du divorce ou la part de responsabilité de ceux qui divorçaient. Dieu n'a jamais dit : tel ou tel autre ne pourra pas se remarier parce que ses mobiles étaient illégitimes. Il n'a pas dit qu'il existait un certain nombre de personnes qualifiées pour le remariage. Pourtant, il y a un bon nombre de serviteurs de Dieu qui s'arrogent souvent le droit de décider celui ou celle qui est qualifié(e) ou disqualifié(e) pour le remariage. Une personne divorcée cherche toujours les moyens de convaincre son pasteur qu'elle a le droit de se remarier parce que, dit-elle, elle n'a pas été la cause de son divorce. C'est son ex-mari qui l'a divorcée – elle n'y a rien. Mais si les pasteurs avaient l'opportunité d'écouter l'autre partie, l'ex-mari, ils lui auraient donné raison, d'une manière ou d'une autre. Peut-être cette femme a-t-elle aussi une part de responsabilité.

Je connais un couple qui se provoquait continuellement pour que quelqu'un en ait sa claque et se décide finalement de divorcer, et porte tout le tort. Si ce plan aboutissait, l'un serait coupable et l'autre innocent. Le premier serait accusé d'avoir abandonné son conjoint, et le dernier aurait ainsi le droit légal de se remarier. Nous pouvons facilement nous moquer des gens, mais personne ne se moque de Dieu. Que serait la position de Dieu à l'égard d'une femme qui, en désobéissant à la parole de Dieu, prive continuellement son mari de toute relation sexuelle, le contraignant ainsi à l'infidélité. Ne croyez-vous pas que cette femme a une part de responsabilité dans ce divorce ?

Le cas de la femme qui a divorcé deux fois, contenu dans Deutéronome 24, ne dit rien sur la légitimité de ces deux divorces. Il dit seulement que si son premier mari trouve une « indécence » en elle. Si cette « indécence » est un adultère flagrant, la loi de Moïse condamne cette femme à la peine de mort (voir Lev. 20 :10). Étant donné que l'adultère est l'unique cause valable du divorce, on sous-entend que le premier mari a injustement répudié sa femme. Ou peut-être que la femme a commis l'adultère, et son mari, étant un homme juste comme Joseph de Marie, « désire la quitter secrètement » (Mt. 1 :19). Plusieurs scénarios sont possibles.

Il est dit que son deuxième mari l'a simplement « quittée ». Au cas échéant, nous ne savons pas à qui revient le tort, ou si chacun a sa part de responsabilité. Mais qu'à cela ne tienne. Dieu a étendu Sa grâce jusqu'à autoriser ce remariage, à condition que ce ne soit pas avec le premier mari.

Une Objection

« Mais si les gens apprennent qu'il est légitime de se remarier après avoir divorcé pour n'importe quelle raison, ça les induirait aux divorces illégitimes », dit-on souvent. Je suppose que cette préoccupation *est* fondée pour les religieux qui ne s'intéressent pas à plaire à Dieu, mais qui essaient plutôt d'empêcher les païens à pécher, ce qui est justement une peine perdue. Ceux qui sont réellement soumis à Dieu dans leurs cœurs, ne cherchent pas les moyens de pécher. Ils s'efforcent à plaire à Dieu, et maintiennent généralement leurs mariages. Dans l'Ancien Testament, Dieu ne se préoccupait pas des causes de divorce parce qu'Il avait Lui-même donné à Israël une loi libérale sur le remariage.

Faudrait-il éviter de dire aux gens que Dieu est disposé à pardonner n'importe quel péché, parce que ça pourrait les entraîner dans toutes sortes de péché, parce que le pardon est disponible ? Si c'est comme ça, il faudrait alors arrêter de prêcher la bonne nouvelle. Je répète encore une fois que tout cela dépend des gens. Ceux qui aiment Dieu, se soumettront

à Lui. Je sais très bien que le pardon de Dieu est toujours disponible pour moi, bien sûr si je le Lui demande, peu importe la gravité du péché commis. Cependant, cela ne me pousse nullement à pécher parce que j'aime Dieu, je suis né de nouveau, j'ai été transformé par la grâce de Dieu. Je veux lui plaire, un point un trait.

Dieu sait qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les douleurs aux fâcheuses conséquences de divorce pour aider les couples à survivre, à rester unis. Dire aux gens qui souffrent des mariages troublés, qu'il vaut mieux pour eux de ne pas divorcer car ils n'auront plus la permission de se remarier n'est en aucun cas un moyen d'aider les gens à respecter leur mariage. Même si les gens vous croyaient, une vie de célibat en comparaison à une vie du mariage misérable continuerait intéresserait ceux les victimes des mariages misérables.

Paul sur le Remariage

Avant de pouvoir harmoniser les paroles de Jésus et celles de Moïse sur le remariage, il est important de savoir qu'il y a, dans la Bible, un autre écrivain qui approuve les paroles de Moïse, c'est l'apôtre Paul. Paul dit que le remariage de ceux qui sont divorcés n'est pas du tout un péché. Il confirme ainsi la loi de Moïse :

Pour ce qui est des vierges, je n'ai point d'ordre du Seigneur ; mais je donne un avis, comme ayant reçu du Seigneur miséricorde pour être fidèle. Voici donc ce que j'estime bon, à cause des temps difficiles qui s'approchent : il est bon à un homme d'être ainsi. Es-tu lié à une femme, ne cherche pas à rompre ce lien. N'es-tu pas lié à une femme, ne cherche pas une femme. *Si tu t'es marié, tu n'a point péché* ; et si la vierge s'est mariée, elle n'a point péché ; mais ces personnes auront des tribulations dans la chair, et je voudrais vous les épargner (1 Cor.7 :25 :28 – italiques de l'auteur).

Paul parlait sans doute aux personnes divorcées dans ce passage. Il prodiguait ces conseils aux mariés, aux célibataires, et aux divorcés leur suggérant de rester dans l'état où ils étaient à cause de la persécution qui allait confronter les chrétiens de cette époque. Il déclara cependant que si les divorcés et les vierges se mariaient, ils seront coupables de rien.

Notez également que Paul ne dit rien sur la légitimité des mobiles du remariage des divorcés. Il ne dit pas que ceux qui n'ont pas contribué à leur divorce sont autorisés de se remarier. (Qui est autorisé à faire de tels jugements si ce n'est pas Dieu ?) Il ne dit pas non plus que le remariage soit admissible pour ceux qui ont divorcé avant leur salut. Non, il dit simplement que le remariage n'est pas un péché pour les divorcés.

Paul Défendait-il le Divorce ?

Le fait que Paul a confirmé la gracieuse politique de Dieu sur le remariage signifie-t-il qu'il prône le divorce ? Pas du tout, Paul était généralement opposé au divorce. Au début de cette même lettre aux Corinthiens, Paul pose une loi sur le divorce qui s'accorde parfaitement à la position de Dieu sur le divorce :

A ceux qui sont mariés, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare point de son mari (si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari), et que le mari ne répudie point sa femme. Aux autres, ce n'est pas le Seigneur, c'est moi qui dis : Si un frère a une femme non-croyante, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie point ; et si une femme a un mari non-croyant et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne répudie point son mari. Car le

marié non-croyant est sanctifié par la femme, et la femme non croyante est sanctifiée par le frère ; autrement, vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant ils sont saints. Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare ; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ce cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix. Car, que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari ? Ou que sais-tu mari si tu sauveras ta femme ? Seulement, que chacun marche selon la part que le Seigneur lui a faite, selon l'appel qu'il a reçu de Dieu. C'est ainsi que j'ordonne dans toutes les églises (1 Cor. 7 :10-17).

Notez que les paroles de Paul s'adressent aux chrétiens mariés à des conjoints croyants. Evidemment, ceux-la ne doivent pas divorcer, et Paul déclare qu'il ne s'agit pas de son instruction, mais celle du Seigneur. Et cela s'accorde parfaitement à tout ce que nous avons vu jusque là vu dans la Bible.

C'est à partir de ce point que notre sujet devient intéressant. Paul fut suffisamment réaliste pour s'imaginer que même les chrétiens pouvaient, rarement, divorcer. Si cela arrivait, Paul déclare que celui qui répudie son conjoint devrait rester célibataire ou se réconcilier avec son conjoint. (Cette instruction spécifique s'applique aux femmes aussi bien qu'aux maris).

Encore une fois, ces paroles de Paul ne nous surprennent pas. Il n'a fait que citer la loi de Dieu sur le divorce. Il sait cependant que même la loi de Dieu peut être parfois bafouée. C'est pour cela qu'il donne quelques instructions spécifiques aux croyants, au cas où ce péché s'infiltrait parmi eux. Celui qui répudie son conjoint devra demeurer célibataire, ou devra se réconcilier avec son conjoint. Cette pratique est la meilleure en cas de divorce entre chrétiens. Tant qu'ils restent, tous les deux, célibataires, la réconciliation est possible. Mais, si l'un des conjoints se remarie, la réconciliation n'est plus envisageable. (Si le divorce était un péché impardonnable, Paul ne leur dirait ni de rester célibataires ni de se réconcilier parce que le péché serait déjà consommé).

Ne percevez-vous pas que Paul était suffisamment intelligent pour savoir que sa deuxième instruction pourrait être bafouée ? Je le crois bien ! Il n'a pas donné d'autres instructions aux chrétiens divorcés parce qu'il savait que les véritables croyants suivraient sa première instruction, et ne divorceraient pas. Sa deuxième instruction serait d'usage dans des rares et extrêmes. Il est certain que les véritables disciples de Christ feront tout ce qui est à leur pouvoir pour résoudre leurs problèmes maritaux, et préserver leur mariage. De même, un chrétien qui, après avoir tout essayé, n'a aucun autre choix que celui de divorcer, ne spéculera pas à se remarier immédiatement soit par honte, soit par honneur de Christ. Il continuera plutôt à croire à la réconciliation avec son conjoint. Il me semble que le véritable problème de l'église moderne, qui explique la raison d'être de ces divorces parmi les chrétiens, est qu'elle dispose d'un pourcentage élevé de faux chrétiens, qui ne croient ni ne respectent pas le Seigneur Jésus-Christ.

Dans 1 corinthiens 7, Paul nous montre que Dieu compte beaucoup sur les vrais chrétiens, ayant le Saint-Esprit vivant en eux, plus qu'Il n'espère aux païens. Paul dit clairement que les chrétiens ne doivent pas répudier leurs conjoints païens, aussi longtemps que ces derniers sont disposés à continuer à vivre avec eux. Encore une fois, cette instruction ne nous surprend pas, car elle s'accorde parfaitement avec tout ce que nous avons déjà vu dans ce sujet. Dieu est contre le divorce. Paul continue, et dit que si le non-croyant souhaite divorcer, le croyant doit le laisser partir, parce que les conjoints païens ne sont pas généralement soumis à Dieu. Puis-je ajouter en passant que si le non-croyant souhaite rester avec le chrétien, ça indique qu'il est potentiellement ouvert à l'évangile, ou que le conjoint croyant est en train de rétrograder ou qu'il est tout un faux chrétien.

Qui dirait maintenant que le croyant répudié par son conjoint non-croyant n'est pas libre de se remarier ? Paul n'a *jamais* dit une telle chose, *pas même dans le cas d'un couple chrétien qui se sépare*. Il serait étrange que Dieu s'oppose au remariage d'un chrétien qui a été répudié par son conjoint non-croyant. Pourquoi ferait-Il une telle chose ? Ça serait contradictoire aux propos de Jésus sur le remariage : « Quiconque épouse une femme

répudiée commet un adultère' (Mt. 5 :32). Ca conduirait a dire que nous avons mal interprété le message de Jésus.

Le Problème

Jésus, Moïse et Paul s'accordent tous en disant que le divorce est un péché commis par la partie ou les parties qui divorcent. Ils sont tous contre le divorce. Mais nous avons un problème : Comment allons concilier les propos de Paul et de Moïse sur le remariage a ceux de Jésus ? Nous devons sûrement trouver un terrain d'entente, car tous les trois ont été inspirés par Dieu qui les poussait a prononcer ces paroles.

Examinons profondément ce message de Jésus pour découvrir ceux qui constituèrent son audience. Jésus parle du divorce et du remariage deux fois dans l'évangile de Matthieu. La première fois, Il était en train de faire Son sermon sur la montagne, et la seconde lorsqu'Il répondait aux questions des pharisiens. Commençons par l'entretien de Jésus avec ces pharisiens :

Les pharisiens l'abordèrent, et dirent, pour l'éprouver : est-il permis à un homme de répudier sa femme pour un motif quelconque ? Il répondit : n'avez-vous pas lu que le créateur, au commencement, fit l'homme et la femme et qu'il dit : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair ? Ainsi, ils ne sont pas deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint. Pourquoi donc, lui dirent-ils, Moïse avait-il prescrit de donner à la femme une lettre de divorce et de la répudier ? Il leur répondit : C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; au commencement, il n'en était pas ainsi. Mais je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité, et qui en épouse une autre, commet un adultère (Mt.19 :3-9).

A cette occasion, les pharisiens firent mention d'une portion de la loi de Moïse que j'ai justement mentionnée dans Deutéronome 24 :1-4, je cite : « lorsqu'un homme aura pris et épouse une femme qui viendrait a ne pas trouver grâce à ses yeux, parce qu'il a découvert en elle quelque chose de *honteux*, il écrira pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, il la renverra de sa maison » (Deut. 24 :1 – italique de l'auteur).

Il y avait deux courants de pensées, à l'époque de Jésus, sur ce que l' « indécence » se pourrait être. Vingt ans avant cela, un rabbin du nom de Hillel avait enseigné que l'indécence était une faute grave. Au moment ou Jésus eut son débat avec les pharisiens, l'interprétation « Hillel » était devenue beaucoup plus libérale, autorisant le divorce pour n'importe quel motif, comme le révèle la question des pharisiens à Jésus. On pouvait divorcé sa femme pour avoir brûlé son souper, pour avoir mis trop de sel dans la nourriture, pour avoir exposé ses genoux, pour avoir parlé a un autre homme, pour avoir murmuré contre sa belle-mère ou pour n'avoir pas mis au monde. Un homme pouvait répudie sa femme parce qu'il a trouve une autre femme plus attirante. Chacun des cas pouvait rendre une femme « indécence » aux yeux de son mari.

Un autre Rabbin, Shammaï, qui vécut avant Hillel, enseignait que l' « indécence » était de l'immoralité, l'adultère. Comme vous pouvez le prédire, l'interprétation libérale d'Hillel était beaucoup plus populaire que celle de Shammaï, à l'époque de Jésus. Les pharisiens enseignaient que le divorce était légal pour n'importe quel motif, le rendant ainsi courant. Les pharisiens insistaient, dans leur manière de faire les choses, sur le fait de donner la lettre de divorce à la femme qu'on veut répudier, pour « ne pas violer la loi de Moïse »

N'Oubliez Pas que Jésus s'Adressait aux Pharisiens

Grâce à cette information, nous pouvons facilement comprendre ce que Jésus déteste. Devant lui se tenait un groupe d'enseignants religieux hypocrites, dont la majorité, à défaut de tous, avait répudié leurs femmes une ou deux fois. Dans la plupart des cas, c'était pour avoir trouvé la plus attirante femme. (Ce n'est pas un fait du hasard que les paroles de Jésus aient immédiatement suivi Sa mise en garde contre la convoitise, une autre forme d'adultère). Ces gens se justifiaient eux-mêmes pourtant, se déclarant de bons observateurs de la loi.

Le fond de leur question prouvait leurs mauvaises motivations. Ils croyaient fermement que quelqu'un pouvait répudier sa femme pour n'importe quel motif. Jésus exposa le danger de leur mal compréhension de la volonté de Dieu sur le mariage, grâce aux paroles de Moïse écrites en Genèse chapitre 2. Le divorce n'a *jamais* fait parti de la volonté de Dieu, « peu importe le motif ». Pourtant, les dirigeants religieux répudiaient leurs femmes comme les adolescents rompent leurs « copinages ! »

J'imagine que les pharisiens savaient déjà la position de Jésus sur le divorce, comme Il l'a un jour publiquement déclaré. Ils répliquèrent néanmoins : « Pourquoi donc, Moïse a-t-il prescrit de donner une lettre de divorce et de la répudier » (Mt. 19 :7).

Cette question révèle encore une fois leur mauvaise motivation. Ils avaient traduit ce passage de façon à donner l'impression que Moïse avait ordonné de répudier toute femme qui aurait de l'« indécence », et cette lettre de divorce rendait cet acte légal. Mais, nous savons, en lisant Deutéronome 24 :1-4, que telle n'était pas l'intention de Moïse. Il ne fit que réglementer le troisième mariage, empêchant la femme de remarier son premier mari.

Puisque Moïse a fait mention du divorce, il doit avoir été permis dans certains cas. Notez que le verbe *permettre*, employé par Jésus, n'est pas synonyme du verbe *ordonner*, employé par les pharisiens. Moïse n'avait jamais ordonné un tel acte, il l'a plutôt permis à cause de la dureté des cœurs des israélites. Ce qui signifie que Dieu avait permis le divorce comme étant une dispensation de Sa grâce en faveur des pécheurs. Il savait que les hommes seraient infidèles à leurs épouses, que l'immoralité s'accroîtrait, que beaucoup de cœurs seraient brisés. C'est pour cette raison qu'Il permit le divorce. Il ne l'avait pas prévu au commencement, mais le péché l'a rendu nécessaire.

Ensuite, Jésus donna la loi de Dieu aux pharisiens, leur expliquant peut-être ce que Moïse voulut dire par « indécence » : Celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'*immoralité*, et en épouse une autre, commet un adultère » (Mt. 19 :9 – italique de l'auteur). Aux yeux de Dieu, *l'immoralité* est l'unique raison valable pour qu'un homme répudie sa femme, et c'est un peu compréhensible. Aucun autre acte ne peut aussi offenser un homme ou une femme ? Lorsque quelqu'un commet un adultère, ou une relation extra maritale, il transmet un message brutal à l'autre. C'est certain que lorsque Jésus utilisa le mot « immoralité » ne faisait aucune référence à l'adultère. Les étreintes et les caresses du conjoint d'une autre personne constituent sûrement les offenses immorales, il en est de même pour la pornographie, et autres perversions sexuelles. Rappelez-vous que, dans Son sermon sur la montagne, Jésus voit la convoitise et l'adultère du même oeil.

N'oublions pas ceux qui constituaient l'audience de Jésus – il s'agit des pharisiens qui répudiaient leurs femmes pour n'importe quel motif, et se remariaient aussitôt, pourtant ils confirmaient aux gens que l'on commet un adultère lorsque le septième commandement est violé! Jésus leur disait qu'ils ne se trompaient qu'eux-mêmes. Leurs actes n'étaient qu'une autre expression d'adultère. Honnêtement, une personne qui répudie son conjoint pour en épouser un ou une autre, fait ce que tout adultérin ferait.

La Solution

Voilà en fin la clé qui nous permet d'harmoniser les propos de Moïse avec ceux de Paul. Jésus ne fit qu'exposer l'hypocrisie des pharisiens. Il n'était pas en train de donner une nouvelle loi contre le remariage. Si cela était le cas, il contredirait Moïse et Paul, et créerait de la confusion pour des millions de divorcés et de remariés. S'Il était en train de prescrire une nouvelle loi sur le remariage, que dirait-Il à ceux qui étaient divorcés et remariés avant

qu'ils ne soient sauvés par Jésus ? Allons-nous leur dire qu'ils vivent dans l'adultère. Allons-nous leur dire de divorcer encore une fois, parce que la Bible semble déclarait que les adultères n'hériteront point le royaume de Dieu (voir 1 Cor.6 :9) ? *Dieu ne déteste t-Il pas le divorce ?*

Allons-nous leur dire de cesser toute relation sexuelle avec leurs épouses, et d'attendre jusqu'à ce que leurs premiers conjoints meurent pour ne pas patauger dans l'adultère ? *Mais, Paul n'interdit-il pas aux couples de se priver sexuellement ?* Une telle recommandation n'entraînerait-elle pas les gens aux tentations sexuelles, et à anticiper la mort de leurs premiers conjoint.

Allons-nous dire à ces personnes de répudier leurs conjoints actuels et de remarier leurs premiers conjoints (comme l'enseignent certains), ce qui la loi de Moïse interdit formellement en Deutéronome 24 :1-4?

Qu'en est-il des gens divorcés qui ne se sont pas encore remariés ? S'ils étaient permis de se remarier uniquement lorsque leurs premiers conjoints commettaient l'immoralité, qui serait capable de déterminer s'il y a réellement eu d'immoralité ? Pour pouvoir se remarier, devrait-on prouver que son partenaire a été coupable de convoitise, ou d'adultère ?

Comme je l'ai déjà exhibé, qu'en est-il d'une personne qui commet l'adultère parce que son conjoint lui a privé de toute relation sexuelle ? Est-il admissible d'autoriser celui ou celle qui privait son conjoint toute relation sexuelle, et d'interdire à celui ou celle qui est victime de cette privation a se remarier ? Qu'en est-il d'une personne ayant commis la fornication avant le mariage ? Est-ce un acte d'infidélité envers son futur conjoint ? Ne serait-ce pas un péché si elle se mariait au moment du péché ? Pourquoi donc cette personne serait-elle autorisée à se marier ?

Que dire de deux personnes non mariées qui vivent ensemble et qui ensuite « brisent leur relation ? » Pourquoi sont-elles autorisées d'épouser quelqu'un d'autre après cette séparation, simplement parce qu'elles n'étaient pas officiellement mariées ? En quoi sont-elles différentes des divorcées qui se remarient ?

Que direz-vous de l'expression : « les choses anciennes sont passées » et « voici, toutes choses sont devenues nouvelles » lorsqu'une personne devient chrétienne (voir 2 Cor. 5 :17) ? S'agit-il vraiment de toute sorte de péché, *sauf* seulement le péché de divorcer illégalement ?

Toutes ces questions et bien d'autres encore ¹ peuvent être posées pour montrer que Jésus n'était pas en train de proclamer une nouvelle loi sur le remariage. Jésus était suffisamment intelligent pour comprendre les ramifications de toute éventuelle nouvelle loi sur le remariage. Cela suffit pour dire qu'Il était en train d'exposer seulement l'hypocrisie des pharisiens – des religieux, hypocrites et gens pleins de convoitise qui divorçaient leurs femmes pour n'importe quel motif.

Ce qui poussa certainement Jésus à dire que ces pharisiens « commettaient l'adultère » au lieu de dire tout simplement que ce qu'ils faisaient était mauvais, est qu'Il voulait que ces pharisiens comprennent que divorcer pour n'importe quel motif pour se remarier équivaut à commettre l'adultère, même s'ils se disaient qu'ils n'avaient jamais commis l'adultère. Allons-nous conclure que Jésus était seulement préoccupait par l'aspect sexuel du remariage, et qu'Il approuvait le remariage d'une victime de privation des relations sexuelles dans un couple ? Certainement pas. Ne Lui faisons pas dire ce qu'il n'a pas voulu dire.

Un Bon Rapprochement

¹ Par exemple, voyons les commentaires d'un pasteur divorcé qui s'est retrouvé écarté du corps de Christ en se remariant. Il a dit : « Cela aurait été mieux si j'avais tué ma femme que de la divorcer. Je me serais repenti, j'aurais reçu le pardon, me serait légalement remarié et continué mon ministère ».

Imaginons deux individus. L'un est un homme marié, religieux qui selon ses réclames, aime Dieu de tout son cœur, mais qui, en même temps, convoite sa voisine. Il répudie sa femme et épouse immédiatement la femme de son rêve.

L'autre n'est pas religieux. Il n'a jamais entendu la bonne nouvelle, il vit dans le péché au prix de son mariage. Quelques années plus tard, en tant que célibataire, cet homme entend l'évangile, se repent et commence à suivre Jésus de tout son cœur. Trois ans plus tard, il tombe amoureux d'une dame, une chrétienne dévouée, qu'il rencontre à l'église. Tous les deux cherchent diligemment la volonté de Dieu et les conseils des autres croyants, et décident finalement de se marier. Ils sont joints ensemble et commencent à servir fidèlement leur Seigneur tout le reste de leur vie.

Si nous *supposons* que ces deux hommes ont commis un péché, parce qu'ils se sont remariés, lequel d'entre les deux a beaucoup péché ? C'est certainement le premier, il est adultère.

Et le second ? Semble-t-il vraiment avoir péché ? Peut-on dire qu'il *aussi* adultère que le premier ? Je ne le crois pas. Allons-nous lui dire ce que Jésus a dit concernant ceux qui divorcent et ceux qui se remarient, lui disant qu'il vit maintenant avec une femme qui n'est pas de la volonté de Dieu, parce que Dieu le considère toujours comme étant marié à sa première femme ? Allons-nous lui dire qu'il vit dans l'adultère ?

Les réponses sont claires. On parle d'adultère lorsqu'une personne mariée convoite une personne autre que son épouse. Ça signifie donc que répudier son conjoint parce qu'on a trouvé une autre personne plus attirante n'est pas différent de commettre l'adultère. Mais une personne non mariée ne peut pas commettre l'adultère car elle ne doit la fidélité à personne; il en est de même pour une personne divorcée, car elle ne doit la fidélité à aucun conjoint. Si nous parvenons à comprendre le contexte biblique et historique des paroles de Jésus, nous ne tirerons plus jamais des conclusions à la hâte, lesquelles conclusions contredisent l'enseignement du reste de la Bible.

Comme par hasard, lorsque les disciples entendirent la réponse que Jésus donna aux pharisiens, ils répliquèrent en disant : « si telle est la condition de l'homme à l'égard de la femme, il n'est pas avantageux de se marier » (Mt 19 :10). Ces disciples avaient évolué dans les enseignements et l'influence des pharisiens, et dans une culture ayant été grandement influencée par les pharisiens. Ils n'avaient jamais pensé que le mariage était sensé être permanent. Juste quelques minutes avant, ils croyaient, eux aussi, qu'il y avait certains motifs qui rendaient un divorce légal. C'est après cela qu'ils dirent, tous ensemble, qu'il serait mieux de ne pas se marier, de peur de divorcer et de commettre l'adultère.

Jésus répondit :

Tous ne comprennent pas cette parole, mais seulement ceux à qui cela est donné. Car il y a des eunuques qui le sont dès le ventre de leur mère ; il y en a qui le sont devenus par les hommes ; et il y en a qui se sont rendus tels, à cause du royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre comprenne (Mt. 19 :11-12).

Il s'agit de la capacité de pouvoir contrôler son comportement sexuel. Même Paul a dit : « qu'il vaut mieux de se marier que de brûler » (1 Cor.7 :9). Ceux qui sont eunuques ou qui le sont devenus par les hommes (le cas des hommes à qui on voulait confier la garde des harems) n'ont aucun désir sexuel. Ceux qui se rendent « eux-mêmes eunuques à cause du royaume des cieux » ont un don d'une maîtrise de soi spéciale, ce qui explique « pourquoi tout le monde ne peut pas comprendre cette parole, sauf ceux à qui cela est donné » (Mt. 19 :11-12).

Le Sermon à la Montagne

Nous devrions garder en tête que la foule à laquelle Jésus s'adressait lors de Son sermon sur la montagne comprenait aussi des gens ayant passé toute leur vie sous l'hypocrisie et

l'influence des pharisiens, les dirigeants et les enseignants d'Israël. Comme nous l'avons appris dans notre étude antérieure en parcourant le sermon sur la montagne, il est clair que la plupart des déclarations de Jésus n'étaient que des corrections des faux enseignements des pharisiens. Jésus a même dit aux gens qu'ils n'entreraient jamais dans les cieux à moins que leur justice ne dépasse celle des scribes et des pharisiens (voir Mt. 5 :20). C'est une autre manière de dire que les pharisiens et les scribes allaient tout droit vers l'enfer. A la fin de son sermon, la foule fut partiellement étonnée de ce que Jésus n'enseignait pas « comme les scribes » (voir Mt. 7 :29).

Au début de Son sermon, Jésus expose l'hypocrisie de ceux qui se déclarent n'avoir pas commis l'adultère, mais qui convoitent, ou qui divorcent pour se remarier. Il a étendu le sens du mot adultère jusqu'au delà de l'acte de péché commis entre deux personnes qui ne sont pas mariées à l'un et à l'autre. Ces déclarations sont claires pour toute personne honnête qui y prêterait attention un tout petit peu. Gardez en tête que jusqu'au sermon de Jésus, la plupart des gens savait qu'il était légal de divorcer pour « n'importe quel motif ». Jésus voulait que Ses disciples et tout le monde connaissent que l'intention de Dieu, dès le commencement était toujours d'un standard élevé.

Vous avez entendu qu'il a été dit : Tu ne commettras pas d'adultère. Mais moi, je vous dis que quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis un adultère avec elle dans son cœur. Si ton œil droit est pour toi une occasion de chute, arrache-le et jette-le loin de toi. Car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périsse, et que ton corps entier ne soit pas jeté dans la géhenne. Et si ta main droite est pour toi une occasion de chute, coupe-la et jette-la loin de toi ; car il est avantageux qu'un seul de tes membres périsse, et que ton corps entier n'aille pas dans la géhenne. Il a été dit : Que celui qui répudie sa femme lui donne une lettre de divorce. Mais moi, je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère, et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère (Mt. 5 :27-32).

Comme déjà mentionné dans ce chapitre, Jésus met un rapport direct entre le divorce, le remariage et la convoitise. Il montre que tous ces actes constituent le péché d'adultère. C'est un lien commun qui traverse cette section d'écritures. Jésus a justement donné plus d'éclaircissement sur le septième commandement. Ce commandement interdit toute sorte de convoitise.

Aucun juif ne possédait sa Bible personnelle à cette époque là, l'unique occasion de savoir les commandements de Dieu, était pendant la lecture de la loi faite quotidiennement dans les synagogues. Ils y recevaient des explications. L'application de ces commandements dépendait du modèle donné par le comportement de leurs enseignants, scribes et pharisiens. L'expression : « Mais moi, je vous dis », ne signifie pas que Jésus ajoute ou donne une nouvelle loi, Il révèle plutôt l'intention originale de Dieu.

Le dixième commandement nous interdit formellement de convoiter. Ceux qui subissent ce type de tentation ne doivent pas y céder, de peur qu'ils ne s'opposent pas à Dieu.

Dès les premiers chapitres de la Genèse, Dieu montre clairement que le mariage est un engagement à vie. D'ailleurs, toute personne qui pense au mariage devrait savoir que le divorce et le remariage sont l'un et l'autre l'acte d'adultère, *spécialement* lorsque l'on divorce avec l'intention de se remarier.

Dans le sermon sur la montagne, Jésus révèle les formes de convoitise, et interdit le divorce, peu importe son motif, et le remariage. Il n'instaure pas une nouvelle loi sur le remariage, comme mentionné dans la plupart de « livres ».

Il est vraiment malheureux de constater que la plupart d'églises ne respectent pas les paroles de Jésus qui, figurativement, recommandent aux gens de s'arracher l'œil et de se couper la main, tel qu'ils respectent le reste des écritures, alors qu'elles leur aideraient de surmonter les tentations sexuelles. Elles essaient par contre d'interpréter littéralement les

paroles de Jésus sur l'adultère, ne sachant pas que leurs interprétations littérales contredisent le reste des écritures. Jésus a voulu ramener Ses auditeurs à la voie de la vérité, visant de diminuer le taux de divorce qui avait, à cette époque, pris une tournure dramatique. Si les auditeurs de Jésus avaient pris à cœur Son avertissement sur la convoitise, il n'y aurait certainement pas d'immoralité parmi eux. Si il n'y avait aucune manoeuvre de légalisation de divorce de la part des scribes et pharisiens, il n'y aurait certainement pas de divorce, comme l'avait souhaité l'Eternel Dieu, depuis le commencement.

Comment Un Homme Force-t-il sa Femme à Commettre l'Adultère

Jésus dit : « Celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, *l'expose a devenir adultère* ». Ca nous aide encore une fois à comprendre qu'Il n'était pas en train de donner une nouvelle loi sur le remariage, Il révèle plus la culpabilité de l'homme qui répudie injustement sa femme. C'est comme si il « la forçait à commettre l'adultère ». Il y a un certain nombre de personnes qui disent que Jésus était en train d'interdire le remariage de la femme répudiée, parce qu'Il dit qu'elle deviendrait adultère. C'est absurde ! Dans ce cas typique, l'accent est mis sur le péché de l'homme qui répudie sa femme. Ca signifie que, dans cette condition, la femme n'aura aucun autre choix que de se remarier, et c'est comme la femme était forcée par son mari à coucher avec un autre homme. C'est ainsi que le mari qui se croyait ne pas avoir commis l'adultère devient coupable du *double* adultère : le sien et celui de sa femme.

Jésus n'a pas dit pas que Dieu culpabiliserait une femme répudiée injustement, ce ne serait pas du tout juste. Si la femme victime était interdite de se remarier, ce verset n'aura aucun sens. Il est plutôt normal que Dieu condamne cet homme pour son adultère, et « celui » de sa femme, non coupable. Cela implique que le remariage de cette femme est légal.

Et qu'en est-il de cette déclaration de Jésus : « Quiconque épouse une femme répudiée, commet l'adultère » ? Cette déclaration trouve son sens dans deux cas. Soit Jésus était en train d'ajouter une troisième charge d'adultère contre l'homme, qui se croit n'avoir pas commis d'adultère, soit Jésus faisait allusion a l'homme qui encourage la femme d'autrui à divorcer pour venir l'épouser, « pour ne pas être coupable d'adultère ». Si Jésus était réellement en train de dire que tout homme qui épouse une femme répudiée commet l'adultère, tout israélite aurait injustement déjà commis l'adultère, pour avoir épousé une femme divorcée en obéissance totale à la loi de Moïse. Ainsi, tout homme, parmi l'audience de Jésus, ayant épousé une femme divorcée en obéissance parfaite a la loi de Moïse, serait soudainement devenu coupable de ce qu'il n'était pas juste une minute avant, et Jésus aurait changé la loi de Dieu en cet instant même. En plus de cela, au cours de la dispensation de la Nouvelle Alliance, toute personne qui avait épousé ou qui épousera une femme répudiée, conformément aux paroles de Paul dans sa lettre aux corinthiens, serait coupable d'adultère.

M'appuyant à la Bible, j'admيرerais un homme qui aurait épousé une femme répudiée. Si cette femme victime de l'égoïsme de son ex-mari n'y était pour rien. J'admيرerais cet homme autant que j'admire un homme qui épouse une veuve, et prend soin d'elle. Si elle était responsable de son divorce, j'admيرerais son mari s'il acceptait de ressembler à Christ et de croire aux points forts de femme, et lui faire grâce en oubliant le passé et en prenant le risque de se réconcilier avec sa femme. Pourquoi une personne ayant lue la Bible et en qui demeure le Saint-Esprit pourrait-elle oser conclure que Jésus interdisait aux gens d'épouser des femmes répudiées ? Que ce point de vue s'accorde a la justice de Dieu, une justice qui ne punira jamais une personne pour voir été victime, comme le cas d'une femme injustement répudiée ? Que cela confirme le message de l'évangile, qui offre aux pécheurs, le pardon et une autre chance de se repentir?

En Résumé

La Bible dit clairement que le divorce implique toujours un péché de la part d'un ou de deux partenaires. Dieu ne veut qu'il n'y ait personne qui divorce avec son conjoint, mais il a

cependant permis le divorce en cas d'immoralité. Il a même, dans Sa miséricorde, prévu que les divorcés se remarient.

N'eut été les paroles de Jésus sur le remariage, nul lecteur de la Bible n'aurait imaginé que le remariage est un péché (à l'exception de deux cas rares de l'Ancien Testament, et un du Nouveau Testament, spécifiant le d'un chrétien divorcé avec un autre chrétien). Nous avons néanmoins trouvé une voie logique d'harmoniser les paroles de Jésus sur le remariage avec le reste de la Bible. Jésus n'a pas remplacé la loi de Dieu sur le remariage par une autre loi plus stricte pour interdire toute tentative de remariage, une loi impossible à appliquer aux personnes déjà divorcées et remariées. Cette loi créerait beaucoup de confusion et conduirait les gens à violer d'autres lois de Dieu. Il voulut au contraire que les gens se rendent compte de leur hypocrisie. Il dévoila également à ceux qui se croyaient n'avoir jamais commis d'adultère leur convoitise et leur attitude libérale de divorcer.

Et comme l'enseigne la Bible dans toute son intégrité, le pardon est offert aux pécheurs qui se repentent, peu importe la gravité du péché, et les pécheurs sont donnés une deuxième et troisième chance, les divorcés inclus. Dans le Nouveau Testament, le remariage ne constitue aucun péché, à l'exception du cas de divorce entre chrétiens, ce qui ne devait jamais arriver puisque les vrais croyants ne commettent pas d'immoralité. Ça signifie qu'il n'y a donc pas de motifs valables pour divorcer. En cas de force majeure, les deux devront soit demeurer célibataires, soit se réconcilier.